



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Amiens, le 18 septembre 2019

Monsieur Philippe ZINETTI
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel
Délégué Académique à l'Action Culturelle

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'arts plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Oise, de l'Aisne et de la
Somme

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél : 03 22 82 39 70

Mél : ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Préambule commun à toutes les disciplines

Cette nouvelle année scolaire est marquée par la mise en œuvre de la loi pour une École de la Confiance. Elle voit l'entrée en vigueur de la réforme des lycées avec notamment l'apparition des premières épreuves de contrôle continu dans le cadre du BAC 2021.

Les corps d'inspection tiennent à vous remercier pour le travail déjà bien engagé lors de la précédente année scolaire. Les nombreux projets ont dynamisé les actions pédagogiques des établissements scolaires de l'académie et ont ainsi participé pleinement à la réussite des élèves. Au-delà de vos missions, vous contribuez activement à la construction des savoirs et à la transmission des valeurs essentielles pour vivre en société.

Avec la mise en œuvre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), l'inclusion scolaire est plus que jamais une priorité pour toute la communauté éducative. Elle vise à améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment par le renforcement de la coopération des acteurs qui interviennent auprès de l'élève et un meilleur accompagnement des familles.

La publication au BO (Bulletin Officiel) du 29 août 2019 de la circulaire sur la transition écologique rappelle que l'école est un acteur privilégié dans l'Education au Développement Durable (EDD), d'une part en assurant cette éducation et d'autre part, en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels. L'école est un lieu où s'apprend l'engagement en la matière.

Enfin, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement doit demeurer une priorité. L'ensemble des IA-IPR vous assure de tout son soutien et de toute sa confiance dans cette mission, qui est un enjeu national pour faire vivre les valeurs de la République au sein de notre école.

Organisation de l'enseignement des arts plastiques

2/4

La présence d'une formation en arts plastiques à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (INSPÉ) au sein de notre académie nous amène à accueillir 13 professeurs stagiaires. Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie de leur accorder toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier. Les échanges réguliers sur les pratiques pédagogiques entre les enseignants tuteurs et les professeurs stagiaires sont des temps d'enrichissement mutuel.

o La formation

Dans la continuité des actions de formation suivies par l'ensemble des professeurs d'arts plastiques de l'académie depuis trois ans, vous pourrez bénéficier de deux **journées de formation disciplinaire et d'un module à distance, organisés pour la moitié de l'effectif des professeurs de l'académie**. Les formations sont construites en fonction de nos échanges, de l'observation menée dans vos classes, qui permettent de faire émerger des questionnements et d'adapter des ressources à vos besoins.

La préparation au concours du CAPES interne a été maintenue ; véritable lieu de réflexion et de formation continue, je ne peux que vous encourager à vous y inscrire. Malheureusement, la préparation à l'agrégation interne n'aura pas lieu cette année faute d'un nombre suffisant de candidats inscrits.

Pour rappel, les inscriptions individuelles au PAF se clôturent le **20 septembre 2019**.

o Le collège

Le bilan de l'année 2018-2019 des visites effectuées en classe montre une évolution positive dans la mise en œuvre des trois points fondamentaux à articuler au collège :

*« L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment **interagir action et réflexion** sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »¹ **La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels.***

La construction de la progression des apprentissages par approfondissement reste essentielle pour engager une véritable réflexion sur un programme de cycle. Un article et des outils sont proposés sur le site académique des arts plastiques.

[Construire pas à pas la progression des apprentissages par approfondissement au cycle 4 - Mise à jour le 26-08-19](#)

L'évaluation au service de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages. Davantage formative que sommative, l'évaluation est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique** exige qu'un **retour soit fait sur cet agir sensible réflexif** et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Pour ce faire, un article et des outils sont mis en ligne sur le site académique des arts plastiques pour vous accompagner.

[Construire pas à pas l'évaluation formative d'une séquence pédagogique d'arts plastiques au collège](#)

¹ Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

○ Le lycée

A la session 2019 du baccalauréat, 653 candidats ont présenté l'option facultative pour une moyenne académique de 15,40. 246 candidats se sont présentés en enseignement de spécialité, série littéraire, pour une moyenne de 14,41 en pratique artistique et 12,01 en culture artistique. Les journées de formation lycée seront l'occasion d'échanger sur ces bilans. **Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs** (toutes séries) et **de spécialité** (série littéraire) en classe terminale pour la session 2020 du baccalauréat, sont précisés dans **la note de service n° 2019045 du 19-04-2019 du BO n°18 du 2 mai 2019**².

Dans le cadre de la réforme, la scolarité au lycée général et technologique engage la suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**. Elle conduit à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classe préparatoire aux grandes écoles ou en écoles spécialisées. Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité parmi lesquels figurent les enseignements artistiques**. Des **enseignements artistiques optionnels** entre autres sont proposés pour renforcer les connaissances ou compléter le parcours de l'élève.

○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle, comme le stipule l'article L121-6 du code de l'éducation, contribue à l'égalité d'accès à la culture. C'est par la conjugaison de trois dimensions, *Fréquenter - Pratiquer - Connaître* en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement que **l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée**.

Vous trouverez sur **le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)** un certain nombre des ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Ces ressources comme, [Construire le PEAC à partir des compétences](#) prennent appui sur **la charte pour l'éducation artistique et culturelle**⁵ qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes et sur **le référentiel de compétences du PEAC**⁶ afin de penser la **notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

Site académique/DAAC : <http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle.html>

L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours. Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation Nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de **penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

○ Les expressions numériques

L'actualité des lettres **Edu_Num Arts Plastiques** et des **travaux académiques mutualisés (TRaAM)** est mise à jour³ régulièrement sur le site arts plastiques de l'académie. Il reste essentiel **de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels**. Dans ce cadre, le groupe de recherche académique, désormais coordonné par **Clément Chervier**, Interlocuteur académique au numérique (IAN) vous invite à travailler avec la plateforme mise en ligne sur le site académique des arts plastiques. De façon à vous accompagner, l'outil a été pensé dans une articulation entre les expressions numériques et l'ensemble des questionnements

² [Cœuvres et thèmes de référence - session 2020 du baccalauréat](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141232)
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141232

³ <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/035-tice.html>

des programmes, il est conçu avec des entrées par notions, problématiques, nourries par des corpus d'œuvre. Clément Chervier succède à Cécile Harleaux, à qui j'adresse mes remerciements pour son engagement dynamique dans cette mission.

○ **Le site disciplinaire académique**

Le site est animé par **Gautier Dirson**, que je remercie d'avoir accepté cette mission, il est enrichi régulièrement **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe de formateurs académiques**. Il se doit d'être une référence pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques. **Il est le lieu d'une pensée en mouvement.**

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

○ **Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants**

Le protocole relatif aux **parcours professionnels, carrière et rémunération** (PPCR) se poursuit. Des **visites d'accompagnement** de votre parcours professionnel, hors PPCR, sont aussi programmées et concernent :

- les enseignants en début de carrière (au-delà de la première année d'enseignement, hors cas particuliers),
- tous les enseignants nécessitant un suivi particulier,
- les enseignants dans la dernière partie de carrière.

La rencontre avec un inspecteur est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner. Pour cela, je vous invite à valoriser vos pratiques innovantes et singulières.

Repères pour les visites d'inspection :

<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/385-les-modalites.html>

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle** en «*prénom.nom@ac-amiens.fr*», seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et à laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère.

Enfin, Madame le Rectrice m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé, dans la mission d'inspection, par **Christine Bertin, Laurent Dorme et Edouard Smith**.

Régis Dargnier, formateur académique, assure la coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN), ainsi que celle du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie à nouveau ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI